



SOMMAIRE

1. Préambule
2. Approbation CR CA
21/04/2020
3. Point financier
 - Réinscription 2020
 - Trésorerie
 - Règlement des acomptes
4. Reprise de l'activité
 - 1° lot de masques FFVP
 - Fonctionnement interne
 - Demandes financement
5. Règlement intérieur
 - Catégories accident
6. Les associations
 - Le Havre
 - Besançon
 - Seynes les Alpes
7. Divers

Présents

CHRISTIAN BON

JOSEPH BOCCARELLI

Georges CHEVALET

GERARD COUTELIER

Bernard GUILLEMIN

GILLES HUG

CHRISTIAN LECUYER

Daniel PERCIAUX

Patrick PORRET

JEAN-MICHEL ROY

Invité présent

Daniel GAIME

Absent excusé

Pierre ALBERTINI

GERARD CHIOCCI

1. PRÉAMBULE

Nous poursuivons nos conseils d'administration en vidéoconférence « meet » le temps du confinement. Merci à tous de votre présence.

2. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Après des modifications de forme, le compte rendu du dernier conseil d'administration, en date du 21 avril 2020 est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents.

3. POINT FINANCIER

- POINT RÉINSCRIPTIONS 2020 :

Les réinscriptions nous sont parvenues dans les temps pour 146 associations. Il nous reste cinq association non inscrites 2020.

Rappels téléphoniques :

- Saint Affrique Christian Bon
- Mulhouse Daniel Perciaux
- Les Goélands Gilles Hug
- La Ferté Alais Gilles Hug
- Langres Christian Bon

- TRÉSORERIE :

Notre encours de trésorerie est actuellement de 107252 €

Nous avons déplacé vers le compte courant de quoi couvrir les échéances connues jusqu'à la fin du mois de mai.

Le mois de mai sera correct mais la suite pourrait être plus difficile selon les rentrées.

Un point sur les dépenses de l'Assemblée Générale est en cours pour information à notre prochain Conseil d'Administration.

- SUIVI DU RÈGLEMENT DES ACOMPTES :

Nous avons actuellement 50 % des clubs qui nous ont versé le premier acompte de 25 %. Passé 15 jours après la reprise des vols nous adresserons un rappel de cotisation (rappel article RI).

Dès que nous avons reçu la déclaration d'inscription nous considérons que le club est inscrit. L'ouverture des droits est acquise mais l'obligation du premier versement réglementaire demeure.

- SUIVI DES RÉGLEMENTS CLUBS :

Pourcentage du suivi des règlements au 05 mai 2020 :

- associations complètement à jour 7,28 %
- associations partiellement à jour 43,71 %
- Pourcentage des clubs sans aucun règlement 49,01 %

4. REPRISE DE L'ACTIVITÉ

- ACHAT DU PREMIER LOT DE MASQUES AVEC LA FFVP :

La FFVP espère une reprise le 11 mai 2020. Confirmation en fin de semaine. Une vidéo conférence FFVP/CRVP/CLUBS/Président ANEPVV est prévue le 08 mai 2020.

Un guide a été édité par la FFVP pour encadrer la reprise de l'activité et adressé aux clubs et Présidents de clubs.

Les masques FFVP/ANEPVV ont bien été commandés. Un lot de 30 000 masques sera réceptionné en fin de semaine et routé vers les clubs en début de semaine prochaine. Un masque par nombre de licenciés par club.

Le GNAV est calé sur la reprise de l'OSAC. Chaque PEN recevra un kit et devra opérer seul dans l'espace de contrôle.

- FONCTIONNEMENT INTERNE

Le Président a demandé à nos deux collaboratrices de nous proposer une solution de présence alternée au siège. La reprise serait à compter du 11 mai.

Deux jours par semaine conviendraient pour une bonne marche du siège. Une présence pour le téléphone et le courrier est indispensable. Un renvoi mobile sera également étudié. La maintenance informatique est nécessaire une fois par semaine.

- **GESTION DES DEMANDES DE FINANCEMENT**

Toutes les demandes de financement liées à l'acquisition de kits de protection devront être suivies club par club pour rester dans le domaine du raisonnable. Ces demandes devront être proportionnées à l'activité du club : mouvements, licenciés. La pandémie ne rentre pas dans les matériels dits de sécurité (Règlement intérieur) mais nous participons exceptionnellement à cette forme d'entraide. Pour le contenu des kits nous nous en tenons aux matériels listés dans la note fédérale. Les autres demandes seront examinées au cas par cas. Accord du Conseil à l'unanimité.

En complément concernant les demandes de report de prêts nous les traiterons comme prévu dans le Règlement Intérieur.

5. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- **MISE À JOUR DES CATÉGORIES ACCIDENT**

Nous avons des demandes concernant la modification des listes des matériels avec catégorisations. Quelques aéronefs dont la valeur sur le marché est a priori inférieure au seuil minimum sont inscrits dans nos catégories.

Vous avez reçu une copie de l'article 7.2 "Catégories de matériels inscrits" ainsi qu'un tableau Excel d'une liste de matériels.

Si nous gardons le principe actuel, nous pouvons modifier sans difficulté informatique : changer un type d'aéronef de catégorie, changer les caractéristiques d'une catégorie, modifier la liste des catégories.

L'important est le seuil à 30 000 € qui correspond au compte du club, au-delà c'est de la mutualisation.

Le but de cette mise à jour est toujours de permettre le maintien de l'activité d'une association par l'aide au remplacement de l'aéronef accidenté par un équivalent machine

Il faudrait pour un prochain conseil, en vue d'une mise à jour du règlement intérieur pour 2021, que vous réfléchissez à une synthèse.

Nota : La catégorie A n'existe pas et n'est pas précisée dans le règlement intérieur.

6. ASSOCIATIONS

- **LE HAVRE**

Le courrier recommandé de démission est arrivé à la poste mais n'a pas encore pu être retiré suite au confinement COVID. Un courrier pour solder le compte sera préparé.

- **BESANÇON**

La demande de prêt concernant l'achat d'un Lambda est en attente.

- **SEYNES LES ALPES** (Ancien club dissout)

Nous attendons toujours le courrier avec les éléments constituant la dissolution. La somme reste sur un compte bloqué ANEPVV.

7. DIVERS

Demande de prise en charge des frais assemblée générale.

L'ANEPVV prend en charge les frais de déplacement du nouvel élu Patrick PORRET qui était présent au premier conseil d'administration à Gréoux les Bains au même titre que les autres administrateurs.

DATE À RETENIR

**Prochaine réunion du CONSEIL d'administration :
Vendredi 19 juin 2020 – Vidéoconférence – 10h00**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée vers 11h45.